

Compte rendu sommaire
Réunion du Bureau Communautaire du Lundi 13 Février 2012
au siège 34 Grand'Rue à Rombas

Nombre de membres élus : 14	Sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER
Nombre de membres en fonction : 14	L'an DEUX MILLE ONZE, le TREIZE du mois de Février à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 06 février 2012.
Nombre de membres présents : 11	Présents : MM. FOURNIER, DIEDRICH, Mme BELLONI, MM. DROUIN, WATRIN, MULLER, SERREDSZUM, HALTER, ARGUELLO, SCHWEIZER et PIERON.
Nombre de membres absents excusés : 0	Membre ayant donné procuration : M. MATELIC à M. WATRIN M. CORRADI à M. FOURNIER M. VOLLE à M. SCHWEITZER
Nombre de membres absents non-excusés : 0	Absent excusé : néant
Nombre de membres ayant donné procuration : 3	Absent : néant

Présents sans voix délibérative : MM. LOGNON, FELLY, SCHONS (Rosselange) et Mmes D'AMATO, DROUOT et STEINMETZ

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Il demande l'autorisation de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- 6.1 Parc d'activités communautaire « CHAMPELLE » - Hôtel d'entreprises – Location de la cellule n°3 à la société PMP
- 6.2 Versement d'un premier acompte sur la subvention attribuée à l'Amicale du personnel de la CCPOM (CCPOM convivialité)

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, accepte que ces points soient ajoutés à l'ordre du jour.

1. LOGEMENT ET CADRE DE VIE

1.1 Programme d'intérêt général « Lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique » - Présentation par le CALM

Mme ROBERT, Directrice du Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle (CALM), Monsieur FRANCOIS et Mme LALEU présentent le programme et leur mission au bureau.

M. CLEMENT (ANAH), ajoute quelques commentaires sur le PIG et confirme que les objectifs du CALM et de l'ANAH à travers ce programme sont étroitement liés.

1.2 DB 2012-07- Programme Local de l'Habitat (PLH) – Second arrêt de projet

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'arrêter définitivement le projet de PLH de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle
- AUTORISE le Président à engager la suite de la procédure à savoir la transmission du projet de PLH au Préfet de Département puis au Préfet de Région pour saisine du Comité Régional de l'Habitat.

1.3 DB 2012-08- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Versement de subventions.

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de procéder au versement des subventions dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour un montant de 37 671,83 € TTC à divers particuliers.

2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2.1 DB 2012-09 – Parc d'activités communautaire Belle Fontaine - Echelonnement du paiement pour l'acquisition d'un terrain pas la SCI MICHAEL

Le Bureau communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder les délais de paiement sollicités par la SCI MICHAEL dans le cadre de l'acquisition de 2 terrains situés sur le parc d'activité communautaire « Belle Fontaine » à savoir :
 - un tiers, soit 14 645,64 € HT, lors de la signature de l'acte de vente,
 - un tiers, soit 14 645,64 € HT au dépôt du permis de construire qui devra intervenir dans les 18 mois suivant la signature de l'acte de vente,
 - un tiers, soit 14 645,64 € HT, au démarrage des travaux
- PRECISE que les sommes dues par la SCI MICHAEL seront productives d'intérêts au taux de 3,70% l'an.

3. AMENAGEMENT DE L'ESPACE

3.1 DB 2012-10 – Convention d'appui au développement du territoire du « Nord Pays Messin » - Validation

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de valider les orientations stratégiques du territoire du « Nord Pays Messin » (Communautés de Communes du Haut Chemin, de Maizières-lès-Metz, du Pays Orne Moselle et du Sillon Mosellan) telles que présentées dans le document ci-annexé (Grille d'analyse des territoires lorrains)

4. PETITE ENFANCE

4.1 DB 2012-11- Construction d'un centre multi-accueil à Marange-Silvange – Assurance Dommage Ouvrage – Choix de l'Assureur

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- RETIENT la proposition du cabinet PHASE pour l'assurance dommages-ouvrage et « tout risque chantier » dans le cadre de la construction d'un centre multi accueil à Marange-Silvange pour un montant de 20 111,59 € TTC :
 - Garantie obligatoire et facultative sans franchise.
 - Franchise de base = 165 €
 - Franchise tous risques chantier = 25 franchises de base portées à 45 en cas de vol
- AUTORISE le Président à signer ledit contrat.

4.2 DB 2012-12- Construction d'un centre multi-accueil dans la Vallée de l'Orne à Clouange – Assurance Dommage Ouvrage – Choix de l'Assureur

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- RETIENT la proposition du cabinet PHASE pour l'assurance dommages-ouvrage et « tout risque chantier » dans le cadre de la construction d'un centre multi accueil dans la Vallée de l'Orne à Clouange, pour un montant de 14 613,91 € TTC:
 - Garantie obligatoire et facultative sans franchise.
 - Franchise de base = 165 €
 - Franchise tous risques chantier = 25 franchises de base portées à 45 en cas de vol
- AUTORISE le Président à signer ledit contrat.

5. ADMINISTRATION GENERALE

5.1 DB 2012-13 - Création d'un poste d'agent de développement

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PROCEDE à la création de l'emploi d'attaché sous mentionné avec effet du 1^{er} mars 2012 :

Grade	Emploi	Catégorie	Nombre d'emplois créés		Observations
			Temps complet	Temps non complet	
EMPLOI NON TITULAIRE					
Attaché	Agent de développement	A	1	-	1 ^{er} échelon

- et PROCEDE, à compter de la même date, à la suppression de l'emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, occupé précédemment par l'agent promu.

5.2 DB 2012-14 - Création d'un poste d'ambassadeur du tri et d'un poste d'animateur prévention déchets ménagers

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PROCEDE, dans le cadre du programme local de prévention des déchets avec l'ADEME, à la création d'un poste d'animateur de prévention des déchets et d'un poste d'ambassadeur du tri suivant le tableau ci-dessous :

Grade	Emploi	Catégorie	Nombre d'emplois créés		Observations
			Temps complet	Temps non complet	
EMPLOIS NON TITULAIRE					
Attaché	Animateur de prévention des déchets	A	1	-	1 ^{er} échelon
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Ambassadeur du tri	C	1	-	1 ^{er} échelon

5.3 DB 2012-15- Modification de l'organisation des services de la communautés de communes

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le nouvel organigramme des services de la Communauté de Communes annexé au présent rapport.

5.3 DB 2012-16- Aménagement du temps de travail – Mise en place d’horaires variables

Le Bureau Communautaire ayant entendu l’exposé du Président et après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- EMET un avis favorable quant à la mise en place d’un système d’horaires variables au sein des services de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle.

6. POINTS AJOUTES A L’ORDRE DU JOUR

6.1 DB 2012-17- Parc d’activités communautaire « CHAMPELLE » - Hôtel d’entreprises – Location de la cellule n°3 à la société PMP

Le Bureau communautaire ayant entendu l’exposé du Président et après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- AUTORISE la location du local n°3 de l’Hôtel d’Entreprises implanté sur le Parc d’Activités Communautaire « CHAMPELLE » à Sainte Marie-Aux-Chênes à l’URL PMP, représentée par son gérant Monsieur Angelo PAPALLO, dont le siège social est situé à MAIZIERES LES METZ (57 280), 28, allée des Maisons Blanches,
- FIXE le prix de cette location à 5,32 € HT le m² hors aide de la Communauté de Communes, ce prix étant conforme à l’estimation de la Brigade Régionale Foncière (Département Domaines) en date du 29 juillet 2011,
- ACCORDE un abaissement de prix à hauteur de 0,32 € le m², ce qui ramène le prix de location à 5 € HT le m², compte tenu de l’engagement pris par l’URL PMP de procéder à la création de 3 à 4 emplois,
- FORMALISE cet engagement dans le cadre d’une convention sous seing privé,
- DECIDE de ramener, de ce fait, le montant du loyer à 5 €/m² HT soit 1 331,50 €HT par mois, le local concerné ayant une superficie de 266,30 m²,
- DECIDE que le montant de ce loyer sera révisé chaque année en fonction de la variation de l’Indice National de référence des loyers publié par l’INSEE,
- et AUTORISE le Président à signer le bail et la convention sous seing privé à passer à cet effet avec l’URL PMP ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire.

6.2 DB 2012-18- Versement d’un premier acompte sur la subvention attribuée à l’Amicale du personnel de la CCPOM (CCPOM Convivialité)

Le Bureau Communautaire ayant entendu l’exposé du Président et après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- AUTORISE le versement d’un premier acompte d’un montant de 3 000,00 € sur la subvention annuelle attribuée à l’Amicale du personnel de la C.C.P.O.M. (CCPOM Convivialité).

7. INFORMATION ET COMMUNICATIONS

- Tableau de bord d’activités au 31/01/2012
- Tableau de bord financier au 31/01/2012
- Tableau de bord « ordures ménagères » au 31/12/2011
- Tableau de bord « opération ravalement de façades » au 31/01/2012
- Tableau de bord « Amélioration de l’habitat PIG » au 31/01/2012
- Tableau de bord « Autorisation d’Urbanisme » au 31/01/2012

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h00.

Rombas, le 17 février 2012

Le Président,



Lionel Fournier